

Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 12 octobre 2017 à 20 heures

M le Maire, Henri MATTES, ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjointes Julien SCHICKLIN, Sylvie GOEPFERT et Serge ESTERMANN.

MM Margone BIRSINGER, Véronique DE NEEF, Fabien ROSENBLATT, Nicolas RICHERDT, Serge GAISSER, Sophie GOEPFERT, Michel MEYER, Renée OTT et Marlyse SCHAEFER

Absents excusés : MM Fabien WEIDER.

Absent non excusé : M. Henri WENCK

Procurations : M. WEIDER à Mme BIRSINGER

Ordre du jour :

1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2017
2. Rapports des délégués
3. Urbanisme
 - 3.1 Examen des dossiers déposés
 - 3.2 AFUA rue de la Dîme : cessions de quotités
4. Affaires générales
 - 4.1 Examen du programme des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes
 - 4.2 Indemnisation de dégâts de sanglier
 - 4.3 Périscolaire : Renouvellement de la convention
 - 4.4 Distribution du magazine communautaire "Mieux Ensemble"
 - 4.5 Personnel communal
5. Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
6. Divers

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2017 :

Ce compte rendu a été transmis aux élus par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Rapports des délégués

M. RICHERDT évoque la réunion de commission transport de Saint Louis Agglomération. Les demandes, relatives au transport, de chaque commune ont été centralisées. Il n'y a que peu de réponses.

Le réseau Distribus ainsi que le transport à la demande (TAD) seront élargis au pays de Sierentz à moyen terme. De plus, à partir du mois de décembre et l'ouverture du Tram 3, les horaires seront adaptés à celles du tramway pour éviter les temps d'attente.

M. ESTERMANN informe les élus d'une réunion de commission environnement de Saint Louis Agglomération. L'objectif cité étant de diminuer les déchets de 10 %. Une enquête sur les déchets verts est lancée mais aucune fermeture n'est évoquée pour le moment. Il rapporte également la réunion de commission énergie, l'objectif de la SLA dans ce domaine est la réduction de la consommation d'électricité au sein de la communauté de l'agglomération.

M. MEYER évoque sa visite de la station d'épuration de Village-Neuf dans le cadre de la commission eau-assainissement. Il rappelle l'importance de la sensibilisation des habitants à la gestion des déchets et à ne pas jeter n'importe où des ordures.

M. SCHICKLIN explique la réunion de commission concernant les charges transférables. Saint Louis Agglomération prendra à sa charge la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

3. Urbanisme :

3.1 Examen des dossiers déposés

M l'Adjoint SCHICKLIN présente les demandes déposées récemment :

- Demande de déclaration de travaux pour rehausse et renforcement de la toiture de l'école primaire
Les travaux s'exécuteront à partir du 15 novembre 2017 au-dessus de l'école primaire et à compter du 15 janvier 2018 dans la salle « Père Alphonse Muller ».

3.2 AFUA rue de la Dîme : cessions de quotités

Le plan parcellaire de remembrement de l'AFUA « rue de la Dîme », réalisé par le cabinet de géomètre ABSIS sur demande de la société SAS THEODOLITE représentée par M. BRODHAG, a été transmis à l'ensemble des conseillers qui constatent les quotités de chaque propriétaire sur l'AFUA. La commune souhaite vendre ses quotités. M. SCHICKLIN précise que le prix moral de l'are de terrain viabilisé dans l'AFUA est de 20 000,00 €.

La proposition est donc de vendre les quotités de terrains, non viabilisés, de la commune au prix de 20 000,00 € l'are de terrain moins le montant de la viabilisation à l'are.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer les différents compromis de vente correspondant aux quotités mentionnées.
- **APPROUVE** le prix moral de 20 000,00 € l'are, imputé du montant de la viabilisation à l'are.

4. Affaires générales :

4.1 Examen du programme des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes

M l'adjoint ESTERMANN présente à l'assistance le programme des travaux d'exploitation avec l'état prévisionnel des coupes concernant l'exploitation de la forêt pour l'année 2018.

L'état de prévision comporte les produits suivants dans les parcelles 1.b et 5.b :

- 24 m³ de bois d'œuvre,
- 23 m³ de bois d'industrie,
- 150 stères de bois de feu non façonnés,
- 139 m³ de coupes en vente sur pied.

Le devis pour les travaux d'exploitation s'élève à la somme de 2 196,80 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2018,
- **APPROUVE** le devis pour les travaux d'exploitation,
- **DECIDE** de prévoir les sommes nécessaires au budget primitif de l'exercice 2018.

4.2 Indemnisation de dégâts de sanglier

M l'adjoint Julien SCHICKLIN informe le Conseil Municipal que l'exploitant GAEC du Talmatt a subi des dégâts de sangliers dans les cultures cette année 2017.

Pour un rendement estimé à 10 tonnes de maïs à l'HA et un tarif d'indemnisation de 160,- € la tonne, le préjudice de l'exploitation de Monsieur Alain ROSENBLATT, sur 8 ares, s'élève à la somme de 128,00 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser à la GAEC du Talmatt une indemnité d'un montant de 128,00 € en compensation de ses pertes de récoltes,
- **DECIDE** d'inscrire les fonds nécessaires au budget de l'exercice,
- **CHARGE** M le Maire de procéder au mandatement des fonds.

4.3 Périscolaire : Renouvellement de la convention

M. MATTES, Mme BIRSINGER et M. ROSENBLATT rapportent aux élus la dernière réunion concernant l'établissement de la nouvelle convention pour le périscolaire. Une nouvelle convention devrait parvenir à la mairie tenant compte des différentes demandes de la commune.

4.4 Distribution du magazine communautaire « Mieux ensemble »

Vu la délibération du Conseil de Saint-Louis Agglomération du 20 septembre 2017,

M. le Maire informe le conseil municipal, de la décision de Saint Louis Agglomération de confier la distribution du magazine communautaire « Mieux Ensemble » aux services municipaux de ses communes membres moyennant le tarif de 0,30 € l'exemplaire. Le Maire présente le projet de convention de prestation de service pour la distribution de ce magazine.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de prestation de service.

4.5 Personnel communal

- Remplacement agent technique

Suite à la discussion lors de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2017, Monsieur l'adjoint SCHICKLIN a évoqué le départ à la retraite de Monsieur Jean-Paul SCHULTZ, agent technique de la commune de Michelbach-le-Bas à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. le Maire a sollicité l'ensemble des élus par mails à ce sujet et expose la synthèse des différents retours. L'ensemble des élus s'accordent sur le fait qu'un seul agent technique est insuffisant. La majorité, souhaite mettre en place un contrat à durée déterminé à mi-temps, pour l'année 2018, modulable selon les besoins de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 9 voix pour et 4 voix contre

DECIDE de rechercher un agent technique en contrat à durée déterminé à temps partiel pour l'année 2018.

- Prime de fin d'année

(M Blanck quitte la salle de séance au moment du débat et du vote de ce point.)

M le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une prime de fin d'année au personnel communal.

Il précise que depuis l'exercice 1980, les agents communaux de MICHELBACH LE BAS bénéficient d'un complément de rémunération à la fin de l'année.

Sur proposition de M le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend la décision de :

- **ACCORDER** une prime de fin d'année au personnel communal,
- **FIXER** l'enveloppe à répartir à la somme de 7780,- euros,
- **AUTORISER** M le Maire à procéder à la répartition de l'enveloppe à l'ensemble du personnel rémunéré par la commune au courant de l'année 2017,
- **CHARGER** M le Maire de mandater les fonds, ceux-ci étant disponibles au budget de l'exercice en cours.

5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal

Néant.

6. Divers

M. ESTERMANN évoque l'organisation de la cérémonie du 11 novembre 2017 ainsi que la remise des prix maisons fleuries. Pour la première fois, suite à la fusion des corps de sapeurs-pompiers, la cérémonie aura lieu en commun avec la commune de Ranspach-le-Bas. Une messe sera célébrée à 18h à l'Eglise Saint Théodore de Michelbach-le-Bas, suivi des commémorations du 11 novembre devant les drapeaux à la mairie. Les festivités se poursuivront à la salle Père Alphonse Muller à 20h avec le verre de l'amitié, la remise des diplômes pour les donneurs de sang bénévoles ainsi que la remise des prix maisons fleuries.

M. le Maire a reçu une demande de subvention du Conseil de Fabrique concernant l'isolation du grenier de l'Eglise. Les membres du Conseil Municipal étudieront cette demande lors d'une prochaine séance après demande d'informations complémentaires.

M. MATTES rappelle aux élus le Dorfhisle rendez-vous du mercredi 25 au dimanche 29 octobre 2017.

Il souhaite évoquer la mise en place des compteurs LINKY et précise que d'un point de vue légal, la commune a délibéré favorablement à la mise en place de ces compteurs. Une information sera transmise à travers le Michelbach-le-Bas information avec des contacts d'associations d'opposition pour les personnes intéressées.

Mme BIRSINGER informe les élus de sa visite d'une résidence pour seniors à Blotzheim « La Caravelle » avec M. ESTERMANN, les locaux sont fonctionnels et agréables à vivre.

Elle précise aussi à M. MEYER, responsable de la sécurité de la commune, que les écoles effectueront une balade aux lanternes le vendredi 10 novembre 2017 et lui présente le parcours afin qu'il prenne ses dispositions quant à la sécurisation du parcours.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.